



Labastide
d'Anjou

ENQUETE PUBLIQUE

RAPPORT – CONCLUSIONS - AVIS MOTIVE

Enquête publique préalable à la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Labastide d'Anjou (Aude) adhérente à la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois.

- Maître d'ouvrage** Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.
- Arrêté n°** : 2026-A072 en date du 23 JANVIER 2026, de Monsieur le Président de la CCCLA.
- Décision n°** : E25000165/34, de la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier.

-A / **RAPPORT**
-B / **CONCLUSION ET AVIS**
-C / **ANNEXES**

Commissaire enquêteur :

Francis ALCACER
79 allée des ormeaux
11400 Castelnaudary

☎ : 04 68 23 37 71

✉ : francis.alcacer@orange.fr

A Rapport d'Enquête

SOMMAIRE

1. Généralités.

- 1.1. Objet de l'enquête.
- 1.2. Caractéristiques du projet.
- 1.3. Cadre réglementaire.
- 1.4. Composition du dossier d'enquête.
- 1.5. Avis de l'autorité environnementale.

2. Organisation et déroulement de l'enquête.

- 2.1. Désignation du commissaire enquêteur.
- 2.2. Modalités préparatoires de l'enquête.
- 2.3. Ouverture de l'enquête publique.
- 2.4. Information effective du public.
- 2.5. Climat de l'enquête.
- 2.6. Participation du public et informations recueillies.

3. Examen des observations.

- 3.1. Notification du procès-verbal des observations écrites ou orales recueillies et mémoire en réponse.
- 3.2. Avis du Commissaire Enquêteur

1. Généralités.

La **Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois** est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant 43 communes, soit 25 290 habitants (2022).

Elle est née le 1er janvier 2013, par application de l'arrêté préfectoral n° 2012321-0003 du 21 décembre 2012,

Sur le plan historique et culturel, la communauté de communes fait partie du Lauragais, l'ancien « Pays de Cocagne », lié à la fois à la culture du pastel et à l'abondance des productions, et de « grenier à blé du Languedoc ».

Sa superficie est de **484,20 km²**, son altitude varie de 143 à 346 mètres, sa densité est de 57 hab./km².

Le territoire est concerné par des zones protégées :

■ ZNIEFF de type 2

Znieff « bordure orientale de la piège »

Znieff « Collines de la piège »

■ Zone NATURA 2000

Zone « Piège et collines du Lauragais ».



Les 43 communes regroupées au sein de la CCCLA

1.1. Objet de l'enquête :

■ L'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, impose aux communes ou à leurs établissements publics de coopération, de délimiter après étude préalable les zones relevant de « l'assainissement collectif » et les zones relevant de l'assainissement « non collectif ». Le zonage d'assainissement définit le mode d'assainissement le mieux adapté à chaque zone.

Selon cet article, les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent après enquête publique :

1° Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;

2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Les usagers maintenus en assainissement non collectif sont sous la responsabilité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assuré par la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois depuis le 1^{er} janvier 2018, en application de la loi NOTRe.

La collecte, le transport et le traitement des effluents sont gérés en délégation par SUEZ.

Ce document de délimitation des zones d'assainissement collectif et individuel est évolutif.

Afin de disposer d'un outil pour la gestion et la programmation pluriannuelle, la CCCLA a souhaité mettre à jour le Schéma Directeur d'Assainissement des eaux usées d'une de ses adhérentes à savoir la commune de :

Labastide d'Anjou (11178)

1.2. Caractéristiques du projet :

- Pour cette commune un état des lieux de l'assainissement collectif a été réalisé, permettant d'apprécier son état de fonctionnement et le cas échéant de prévoir la nécessité ou pas d'envisager des travaux.

- De même l'assainissement non collectif a fait l'objet d'un état des lieux à partir des contrôles réalisés par le SPANC avec des appréciations sur la conformité, l'incomplétude ou même l'absence d'installation et les risques sanitaires. Sur la base de ces états des lieux, le bureau d'études a proposé un zonage d'assainissement. Des photographies, des tableaux comparatifs de coût illustrent les propositions.

Le zonage d'assainissement retenu pour cette commune est le suivant :

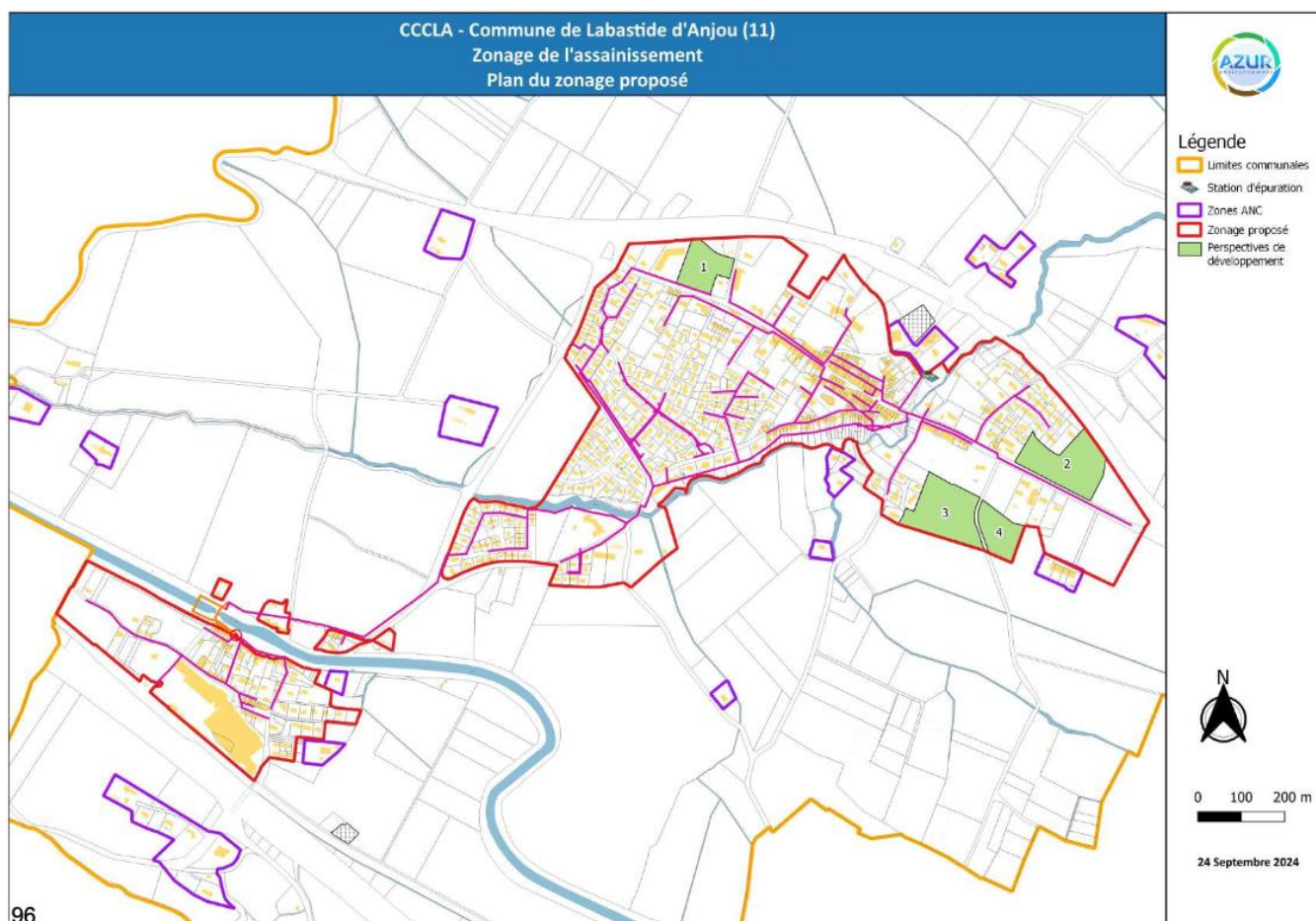
● **Commune de LABASTIDE D'ANJOU** : (Bureau d'étude AZUR environnement)

- Assainissement collectif :

- Habitations du bourg raccordées au réseau d'assainissement de la commune ;
- Secteurs constructibles (OPA1, OPA2, OPA3, OPA4) où la règle de base est le raccordement au réseau collectif.

- Assainissement non collectif :

- Reste du territoire communal (habitat diffus), y compris les secteurs situés à moins de 100 mètres du réseau d'assainissement à savoir la rue du poids public et l'impasse St Jammes dont le raccordement n'a pas été jugé pertinent.



Proposition de zone d'assainissement commune de Labastide d'Anjou.

1.3. Cadre réglementaire :

- Lois sur l'eau n°92-3 du 2 janvier 1992 et 2006-1772 du 30 décembre 2006,
- Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 – dite Grenelle 2,
- Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2224-8, L 2224-10 et R 2224-6 et suivants,
- Code de l'Environnement, livre Ier, titre II, chapitre III, et notamment ses articles L 123-1 et suivants, R 123-1 à R 123-33,
- Délibération du conseil communautaire n° 2025/087 en date du 8 juillet 2025, approuvant le projet de modification du zonage d'assainissement porté par la CCCLA et concernant la commune de Labastide d'Anjou (Aude).
- Arrêté de M. le Président de la CCCLA en date du 23 janvier 2026, ordonnant l'ouverture de la présente enquête publique.

1.4. Composition du dossier d'enquête :

Le dossier présenté au public comportait les pièces suivantes déposées en mairie :

- Un registre d'enquête
- L'arrêté Communautaire prescrivant la présente enquête
- Le dossier d'enquête publique réalisée par le bureau d'études intervenant, comprenant le résumé non technique et indiquant notamment les paramètres retenus pour élaborer la nouvelle carte de zonage de l'assainissement ainsi que les contraintes environnementales.
- Un dossier cartographique.

Le dossier est complet, il ne souffre d'aucune remarque particulière et est conforme aux prescriptions de forme visées à l'article R2224-9 du code général des collectivités locales.

1.5. Avis de l'autorité environnementale :

La Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a engagé la mise à jour du zonage d'assainissement de la commune de Labastide d'Anjou.

C'est ainsi qu'elle a saisi l'autorité environnementale (MRAe) en tant qu'autorité administrative compétente en matière d'environnement en application de l'article R 122.6 du code de l'environnement.

Une demande au cas par cas a été formée auprès de ce service la commune concernée.

En application de l'article R122-18 du code de l'environnement et par décision motivée la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) a décidé que l'ensemble du projet de révision du zonage d'assainissement de la commune de Labastide d'Anjou, **n'était pas soumis à évaluation environnementale**.

Le commissaire enquêteur atteste que cet avis a été inséré au dossier d'enquête publique concerné et mis à la disposition du public conformément à l'article R. 104-25 du Code de l'Urbanisme. Par ailleurs il est noté la volonté de la communauté de communes de se conformer aux recommandations de la MRAe.

2. Organisation et déroulement de l'enquête.

2-1. Désignation du commissaire enquêteur :

J'ai été désigné commissaire enquêteur pour conduire la présente enquête par décision n° E25000165/34 de la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier en date du 30 octobre 2025.

En application de l'article R123-4 du code de l'environnement, J'ai indiqué satisfaire aux dispositions légales du texte susvisé et signé la déclaration sur l'honneur qui est jointe au présent rapport.

2-2. Modalités préparatoires de l'enquête :

Conformément à l'article R 123-9 du code de l'environnement, je me suis rendu le 21 janvier 2026, au service Eau et Assainissement de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, à Castelnaudary 11400 aux fins de préparation de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, de l'avis d'enquête et de consultation du dossier d'enquête.

Par arrêté communautaire en date du 23 janvier 2026, la présente enquête a été fixée du **23 février 2026 au 26 mars 2026 soit pendant 32 jours consécutifs.**

La commune de Labastide d'Anjou a été désignée comme siège de l'enquête. Un dossier d'enquête ainsi qu'un registre de déclarations a été mis à disposition du public à la mairie concernée, aux heures d'ouverture habituelles.

Le public a pu également adresser toute correspondance durant toute la durée de l'enquête au commissaire enquêteur à la Communauté de Commune Castelnaudary Lauragais Audois, 280 avenue Gérard Rouvière, 11491 Castelnaudary.

Le dossier d'enquête a été également disponible sur le site internet dématérialisé de la communauté de communes, <https://WWW.cccla.fr/enquetes-publiques/-Labastide-d'Anjou>

Les observations et propositions sur ce zonage d'assainissement pourront être consignées par le public sur le site internet du registre dématérialisé : enquetepublique@cccla.fr

2-3. Ouverture de l'enquête publique :

L'enquête publique a été ouverte le 23 février 2026, selon l'arrêté communautaire du 23 janvier 2026 et pour une période de 32 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur a tenu des permanences en mairie, salle du conseil municipal de la façon suivante :

- Le Lundi 23 février 2026 de 9 heures à 12 heures,
- Le mardi 17 mars 2026 de 9 heures à 12 heures,
- Le jeudi 26 mars 2026 de 14 heures à 17heures,

J'ai clôturé la présente enquête le 26 mars 2026 à 17 heures, elle s'est déroulée sans incident.

2-4. Information effective du public :

L'avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête a été publié par les soins de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours dans les deux quotidiens départementaux de la façon suivante :

Premier avis

- La Dépêche du Midi du 7 février 2026
- Le Midi Libre du 7 février 2026

Deuxième avis

- La Dépêche du Midi du 28 février 2026
- Le Midi Libre du 28 février 2026

Une copie de chaque avis a été jointe au dossier par mes soins.

L'avis d'enquête publique a également été affiché quinze jours avant son ouverture au tableau d'affichage devant la mairie objet de la présente enquête ainsi qu'aux abords de la station d'épuration.



Mairie



STEP

J'ai pu, au cours de mes différentes permanences sur la commune de Labastide d'Anjou, vérifier la correcte application des mesures prises pour assurer la publicité de l'enquête.

Le procès verbal d'affichage délivré par Monsieur le Président de la CCCLA est joint au dossier.

Le dossier complet est resté, durant toute la durée de l'enquête, consultable en mairie de Labastide d'Anjou, heures habituelles d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes.

Compte tenu de ce qui précède, je considère que le public a correctement été informé de la teneur et du déroulement de la présente enquête.

2-5. Climat de l'enquête :

Le climat de l'enquête est demeuré serein et courtois aucune polémique majeure n'étant apparue.

2-6. Participation du public et informations recueillies :

- Je n'ai reçu aucune personne lors de mes trois permanences en mairie.
- Aucune observation n'a été portée sur le registre d'enquête ni sur le registre dématérialisé de la communauté de communes.

L'absence de participation du public témoigne de l'inexistence de polémique majeure sur ce projet et de l'effort de communication effectué par les services municipaux et communautaires en amont de l'enquête.

Conformément aux dispositions de l'article R123-18 du Code de l'Environnement Monsieur le Président de la CCLA En a été informé par procès-verbal en date du 30 mars 2026.

A Castelnaudary le 20 avril 2026

Le commissaire enquêteur
Francis ALCAC

B Conclusions et avis

SOMMAIRE

1. Rappel du contexte.
2. Le projet les enjeux.
3. Avis sur le déroulement et l'organisation de l'enquête.
4. Avis de la MRAe Occitanie.
5. Bilan des observation et bilan des réponses de la collectivité.
6. Conclusions.

1. Rappel du contexte.

L'intercommunalité **Castelnaudary Lauragais Audois** est en charge de l'assainissement collectif et non collectif sur son territoire depuis le 1er janvier 2013, elle s'est engagée sur de nombreux programmes de travaux et a décidé d'élaborer une étude de révision du zonage d'assainissement sur la commune de Labastide d'Anjou avec pour objectif de disposer d'un outil contractuel définissant sa politique d'assainissement sur le territoire.

L'objet de l'enquête porte donc sur le projet de révision du zonage d'assainissement qui délimite les zones d'assainissement collectif (collecte des eaux usées, stockage, épuration, rejet...) et les zones relevant de l'assainissement non collectif sur la base des résultats d'une étude préalable.

Conformément à la loi sur l'eau, la Communauté de Communes a mis en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui assure conseil et contrôle sur les installations d'assainissement autonome nouvelles ou à réhabiliter.

Le cadre juridique et réglementaire est rappelé dans le rapport en référence à certains articles du Code des Collectivités Territoriales, du Code de l'Environnement, du code de la Santé publique, de la Loi sur l'eau, de la Loi SRU.

Un commissaire enquêteur, a été désigné par Madame la présidente du Tribunal Administratif de Montpellier, décision en date du 30 octobre 2025 – n° E25000165/34.

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique n° 2026-A072 en date du 23 Janvier 2026 de Monsieur le Président de la CCCLA fixe les modalités de l'enquête.

2. Le projet, les enjeux :

Les délimitations du zonage ont été choisies à l'échelle de la commune sur la base d'une étude multicritères :

- conclusions des différents programmes des travaux d'assainissement et diagnostic techniques (faisabilité d'extension du réseau public, proximité des réseaux existant, etc. et caractéristiques topographiques ou pédologiques pour l'assainissement non collectif) :

- financiers ;
- environnementaux : captages
- urbanistiques.

Le zonage d'assainissement retenu est le suivant :

- maintien majoritairement des zones déjà en assainissement collectif ;
- zones urbanisables dans les Documents d'Urbanisme classées en collectif (OAP notamment)

Les autres zones du territoire sont classées en assainissement non collectif.
Ce zonage apparaît sur un extrait cadastral.

L'étude des états de l'assainissement révèle une bonne qualité du fonctionnement des ouvrages de traitement et des réseaux. Pour l'état de l'assainissement non collectif tous les cas de figure sont rencontrés :

- d'absence d'installation ;
- installations incomplètes ;
- risques sanitaires ;
- installations conformes loin d'être majoritaires.

Le nouveau zonage d'assainissement de la Communauté de Communes prend en compte l'évolution des populations dans les années à venir, (dimensionnement de la STEP...) L'enjeu est de réduire la pression sur les masses d'eau en éliminant au maximum les rejets d'effluents bruts et d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'épuration

Avis du Commissaire enquêteur.

Le dossier présenté au public permettait à chacun d'appréhender les enjeux à l'échelle du territoire intercommunal et pour la commune concernée, de prendre connaissance d'un état des lieux des assainissements collectifs et non collectifs et des propositions d'un zonage réactualisé sur la base de critères établis.

Par ailleurs le placement sous contrôle du SPANC de l'assainissement non collectif, garantit le respect des prescriptions techniques de l'arrêté du 7 mars 2012, modifiant celui du 7 septembre 2009, applicables aux dits systèmes d'assainissement.

3. Avis sur l'organisation et le déroulement de l'enquête :

L'organisation de l'enquête publique s'est faite dans les meilleures conditions après qu'en phase préparatoire je me sois entendu avec les services de la Communauté de Communes sur les modalités de l'enquête, la période, la durée, les dates et les horaires des permanences.

Lors de cette phase préparatoire, le dossier qui m'a été remis par la Communauté de Communes, les échanges avec la directrice des services techniques, m'ont permis de bien cerner le contexte global et les motivations du projet de révision du zonage d'assainissement communal.

Au cours de cette enquête j'ai pu constater que :

- **l'affichage** était correctement réalisé : document de grande taille et de couleur jaune placardé, à la vue de chaque personne ;
- **la publicité** sous forme de parution dans deux journaux locaux (la dépêche et l'Indépendant) avait été effective ; une copie des attestations de parution ainsi que des avis publiés figuraient dans le dossier d'enquête publique consultable par le public ;
- **Le dossier dématérialisé** était consultable pendant la durée de l'enquête sur <https://WWW.cccla.fr/enquetes-publiques/-Labastide-d'Anjou>
- **Le dossier papier** était également à disposition aux jours et heures d'ouverture de la mairie mentionnée sur l'arrêté d'ouverture et au siège de la Communauté de Communes.

La composition du dossier, était la suivante :

- ° un volet administratif comprenant différentes pièces : arrêtés, saisine du Tribunal administratif, nomination du Commissaire enquêteur, etc...
- ° un volet technique avec des données sur le territoire, un état des lieux de l'assainissement collectif et autonome pour la commune ainsi que des propositions de zonages ; ces propositions résultant d'une approche multicritère.

Avis du Commissaire enquêteur :

Le dossier mis à disposition du public était complet et présentait des données qui sans être trop techniques permettaient de bien connaître l'état des lieux et les propositions pour le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune.

Les propositions de délimitation étaient reportées sur des extraits de cadastre ce qui permettait de bien les situer. Toutes les pièces administratives rappelaient le déroulement et la chronologie de la procédure.

Un registre d'enquête était déposé en permanence au sein de la mairie de Labastide d'Anjou ainsi qu'au siège de la Communauté de communes à Castelnaudary (Aude). Il était également possible de faire parvenir observations, propositions et contre-propositions, à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur sur le site internet.

L'organisation et le déroulement de l'enquête se sont donc effectués normalement. Lors des permanences, je n'ai eu aucune visite.

Toutes les dispositions réglementaires ont été prises pour informer la population comme précisé dans l'arrêté d'ouverture de l'enquête (objet, lieu de mise à disposition des registres, heures d'ouverture, différentes formes d'accès au dossier, conditions pour transmettre les observations, permanences du commissaire enquêteur).

4. Avis de la MRAe Occitanie :

Après examen au cas par cas, suite à la sollicitation par la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, la MRAE a conclu qu'au vu des informations fournies, le projet présenté pour la commune n'était pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et la santé humaine et que donc, il n'était pas soumis à évaluation environnementale.

Avis du Commissaire enquêteur

Avis conforme

5. Bilan des Observations et bilan des réponses de la collectivité.

Aucune observation ne nous est parvenue.

Avis du Commissaire enquêteur

En bilan, nous retiendrons :

- Que l'intercommunalité a listé et explicité les raisons qui ont conduit au choix proposés, s'appuyant sur des éléments techniques et financiers ;
- Que chaque propriété classée en ANC a la possibilité d'installer un assainissement autonome, les propriétaires étant invités à se rapprocher du SPANC pour concevoir la filière adéquate.
- Qu'aucune aide de la collectivité n'est actuellement disponible pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Je note, l'importance du nombre d'assainissements non collectifs. Cela suppose une bonne connaissance par les propriétaires concernés des différentes possibilités.

Cela met donc en évidence le rôle capital, outre sa mission de contrôle, celui d'animation et de conseil à tenir par le SPANC. C'est un enjeu majeur pour la réussite des objectifs de diminution des rejets bruts au même titre que l'amélioration du fonctionnement des stations d'épuration.

6. Conclusions.

En résumé pour conclure et au constat :

- ° que la mise en œuvre d'un document de zonage d'assainissement permettra de définir un cadre pour la politique d'assainissement sur le territoire intercommunal et ainsi, d'améliorer la protection de la ressource en eau, de la santé et de la salubrité publiques ;
- ° que la MRAE, après consultation de l'ARS et de la DDT, a jugé que le projet n'avait pas d'incidence sur l'environnement et la santé humaine ;
- ° que l'organisation et les conditions d'accès à l'information du public ont permis à quiconque le souhaitant de prendre connaissance du projet de révision et de comprendre les motivations qui le justifient ;
- ° que l'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions et dans un climat serein ;
- ° que le public, bien que largement informé n'a pas fait connaître d'avis de contestation.

En conséquence, j'émet **un avis favorable** au projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de *Labastide d'Anjou (Aude)*, porté par la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, tel qu'il est décrit au présent dossier.

A Castelnaudary le 20 avril 2026.

Le commissaire enquêteur
Francis ALCACER

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'F' followed by a horizontal line extending to the right.

C ANNEXES

ANNEXE 1 : La délibération du conseil communautaire de la CCCLA en date du 8 juillet 2025.

ANNEXE 2 : L'arrêté de Monsieur le Président de la CCCLA en date du 23 janvier 2026, prescrivant et organisant l'enquête publique.

ANNEXE 3 : **Décision n°** E25000165/34 de Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier en date du 30 octobre 2025.

ANNEXE 4 : Les procès verbaux d'affichage établis par Monsieur le Président de la CCCLA.

ANNEXE 5 : Le procès verbal de synthèse des observations du public (Art R123-18 du code de l'environnement).

ANNEXE 6 : Le dossier presse.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le

ID : 011-200035855-20250708-2025_087-DE



2025-087

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
DOMAINES DE
COMPETENCES
PAR THEMES

Séance du Conseil Communautaire du 08 juillet 2025 à 18 heures 30.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
ENVIRONNEMENT

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Approbation du
plan de zonage
d'assainissement
de la commune de
LABASTIDE
D'ANJOU

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT, Bernard PECH, Nadine ROSTOLL, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU, Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Chantal BARTHES, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Didier CALMETTES, Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Hubert CHARRIER, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, François DEMANGEOT, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Hélène GIRAL, Prescillia GRANIER, Bernard GRIMAUD, Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, Guillaume MERCADIER, Pierre MONOD, Charles PAULY, Bruno PERLES, Jacqueline RATABOUIL, Michel RATABOUIL, Jérôme SENAL, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Bernard VIDAL, Monique VIDAL, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
02 juillet 2025

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Procurations : Patrick MAUGARD à Brigitte BATIGNE, Javier DE LA CASA à Philippe GUIRAUD, Audrey GAIANI à Prescillia GRANIER, Benoit MERLIN à Pascal ASSEMAT, Martine PUEBLA à Danielle FABRE.

09 JUL. 2025

PAR PUBLICATION
LE

09 JUL. 2025

PAR DELEGATION
LE

Excusés: Nicole MARTIN, Marie-Paule CAU, Véronique CORROIR, Alain GALINIER, Henri POISSON, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Jean-François VERONIN-MASSET.

Absents : Karole CAFFIER, Sandrine CAMPGUILHEM, Dominique DUBLOIS, Thierry LEGUEVAQUES, Didier MAERTEN, René MERIC, Gérard MONDRAGON, Michel NOGUERO, Bruno POMART, Jean-François POUZADOUX, Régine SURRE, Marc TARDIEU.

Secrétaire de séance : Eliane BOURGEOIS MOYER.

Signature

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le

ID : 011-200035855-20250708-2025_087-DE



2025-087

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 dite loi sur l'eau,

Vu l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5,

Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123.3.1 et R 123.11,

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - loi dite Grenelle 2,

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement des eaux usées de la commune de LABASTIDE D'ANJOU tel qu'il est présenté au conseil communautaire est prêt à être approuvé,

Considérant la décision de dispense environnementale par la DREAL Occitanie n° 2025DKO61 en date du 26 mai 2025,

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin d'approuver le plan de zonage d'assainissement de la commune de LABASTIDE D'ANJOU.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le plan de zonage de l'assainissement des eaux usées tel qu'il est annexé à la présente.

DECIDE la saisie du Tribunal Administratif pour désignation d'un commissaire enquêteur et pour lancement d'une enquête publique.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 08 juillet 2025

La Secrétaire de séance,

Eliane BOURGEOIS MOYER



Le Président,

Philippe GREFFIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

ARRETE DU PRESIDENT N° 2026-A072

**PRESCRIPTION ENQUETE PUBLIQUE SUR LA REVISION DU ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE
LABASTIDE D'ANJOU**

Le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois,

VU les lois sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992 et n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 ;

VU la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - Loi dite Grenelle 2 ;

VU les articles L. 123-1 et suivants et R 123-5 du code de l'environnement relatifs à l'objet, la procédure et le déroulement d'une enquête publique ;

VU les articles L 2224-8, L 2224-10, R 2224-7, R 2224-8, R 2224-9 et R 2224-17 du Code des Collectivités Territoriales relatifs aux compétences en matière d'assainissement, à la délimitation des zones d'assainissement, aux possibilités de placement en zones d'assainissement non collectif certaines parties du territoire et aux prescriptions en matière d'assainissement non collectif ;

VU les articles L 1331-1 à L 1331-15 du code de la santé publique relatifs aux obligations des particuliers vis-à-vis de l'assainissement ;

VU l'arrêté Préfectoral n° DLC/BCLI-2017-003 en date du 4 décembre 2017 portant modification de l'article 4 des statuts de la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois incluant notamment les prises de compétence eau et assainissement des eaux usées ;

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de LABASTIDE D'ANJOU approuvé par délibération n°24/2022 en date du 13 juin 2022 ;

VU la décision n° 2025DKO61 du 26 mai 2025 de la MRAE, autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, dispensant cette révision d'une évaluation environnementale ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2025-087 en date du 08 juillet 2025 approuvant le plan de zonage d'assainissement de la commune de LABASTIDE D'ANJOU ;

VU la décision du 30 octobre 2025 n° E250000165/34 du Président du Tribunal Administratif de Montpellier désignant :

- Monsieur Francis ALCACER en qualité de commissaire enquêteur ;
- Monsieur Jacques MAFFRE en qualité de commissaire enquêteur adjoint ;

VU les pièces du dossier relatives à la délimitation des zones d'assainissement soumis à enquête publique ;

CONSIDERANT que le zonage d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées doit être modifié et mis en cohérence avec les évolutions définies et arrêtées dans le PLU de la commune de LABASTIDE D'ANJOU ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Conformément à la réglementation en vigueur, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois portant sur la révision du zonage d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées de la commune de LABASTIDE D'ANJOU, **du lundi 23 février 2026 à 9h au jeudi 26 mars 2026 à 17h**, soit pendant 32 jours consécutifs.

ARTICLE 2 : Monsieur Francis ALCACER a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jacques MAFFRE en qualité de commissaire enquêteur adjoint par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

ARTICLE 3 : Afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier d'enquête, **les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles**, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, **seront tenus à la disposition du public à l'accueil de la Mairie de LABASTIDE D'ANJOU**, 1 Place de la Mairie, 11320 LABASTIDE D'ANJOU pendant la durée de l'enquête, **durant les jours et heures d'ouverture au public.**

Le dossier de l'enquête publique pourra également être consulté sur **le site internet de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois** / <https://www.cccla.fr/enquetes-publiques/> - (LABASTIDE D'ANJOU).

Un poste informatique sera mis à disposition du public à la Mairie de LABASTIDE D'ANJOU.

Les observations, propositions et contre-propositions éventuelles pourront être :

- o Consignées sur le registre d'enquête papier ouvert à cet effet à la mairie de LABASTIDE D'ANJOU
- o Déposées depuis le site internet de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois : <https://www.cccla.fr/enquetes-publiques/> - LABASTIDE D'ANJOU
- o Envoyées par mail à l'adresse suivante : enquetepublique@cccla.fr
- o Adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur (EP LABASTIDE D'ANJOU), Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, 280 avenue Gérard Rouvière, CS20013, 11491 CASTELNAUDARY.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également consultable durant l'enquête publique sur le site internet de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois : <https://www.cccla.fr/enquetes-publiques/>

Les observations, propositions et contre-propositions sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Envoyé en préfecture le 23/01/2026

Reçu en préfecture le 23/01/2026

Publié le

ID : 011-200035855-20260123-2026A072-AR



ARTICLE 4 : Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de LABASTIDE D'ANJOU, 1 Place de la Mairie, 11320 LABASTIDE D'ANJOU pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public **aux dates et heures suivantes** :

- **Lundi 23 février 2026 de 9h à 12h**
- **Mardi 17 mars 2026 de 9h à 12h**
- **Jeudi 26 mars 2026 de 14h à 17h**

ARTICLE 5 : À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Conformément à l'article R123-18 du Code de l'Environnement, dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. La Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

ARTICLE 6 : Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le rapport, conforme aux dispositions des articles L 123-15 et R 123-19 du code de l'environnement, relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée :

- à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois,
- à la mairie de LABASTIDE D'ANJOU
- sur le site Internet de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois <https://www.cccla.fr/enquetes-publiques>

pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 7 : Le Conseil Communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de LABASTIDE D'ANJOU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications à la révision du zonage d'assainissement de la Commune de LABASTIDE D'ANJOU en vue de cette approbation.

ARTICLE 8 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département.

Envoyé en préfecture le 23/01/2026	
Reçu en préfecture le 23/01/2026	
Publié le	
ID : 011-200035855-20260123-2026A072-AR	

Il sera également publié sur le site Internet de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois : <https://www.cccla.fr/enquetes-publiques/>

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, par voie d'affiche :

- à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois,
- à la mairie de LABASTIDE D'ANJOU,
- devant la station d'épuration de la commune de LABASTIDE D'ANJOU
- Devant le poste de relevage de la commune de LABASTIDE D'ANJOU

ARTICLE 9 : Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service eau et assainissement de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

ARTICLE 10 : Copie du présent arrêté sera adressée à :


- Monsieur le Préfet
- Madame la Présidente du Tribunal Administratif de MONTPELLIER
- Madame le Maire de LABASTIDE D'ANJOU
- Monsieur le Commissaire Enquêteur

Par ailleurs, transcription en sera effectuée au registre des Arrêtés du Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Castelnaudary, le 23 janvier 2026

Le Président,

Philippe GREFFIER.

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le 
ID : 011-200035855-20260123-2026A072-AR



Le Président,

. Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

. Informe qu'en application des dispositions du décret n° 65-29 du 11.01.1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER

30/10/2025

N° E25000165 /34

La présidente du tribunal administratif

Décision portant désignation d'un commissaire-enquêteur

Vu enregistrée le 10/10/2025, la lettre par laquelle Monsieur le Président de la Communauté de Communes de CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative à la révision du Zonage de l'Assainissement des eaux usées de la commune de Labastide d'Anjou ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 1er juillet 2025 par laquelle la Présidente du tribunal administratif a délégué Monsieur Louis-Noël LAFAY, premier conseiller, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Francis ALCACER est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Jacques MAFFRE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS, responsable du projet, en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS, à Monsieur Francis ALCACER et à Monsieur Jacques MAFFRE.

Fait à Montpellier, le 30 octobre 2025

Le magistrat-délégué,



Louis-Noël LAFAY

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, **Monsieur Philippe GREFFIER**, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, certifie que l’avis d’enquête publique relatif à la révision du zonage d’assainissement des eaux usées de la commune de LABASTIDE D’ANJOU est affiché depuis le **05 février 2026** :

- Sur les panneaux d’affichage de :
 - Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois
 - Mairie de LABASTIDE D’ANJOU
 - Devant la station d’épuration de LABASTIDE D’ANJOU
 - Devant le poste de relevage de LABASTIDE D’ANJOU

- Sur le site internet de :
 - Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois :
<https://www.cccla.fr/enquetes-publiques> (LABASTIDE D’ANJOU)

L’avis d’enquête publique restera affiché sur les différents sites précités **jusqu’au jeudi 26 mars 2026 inclus**, date de la fin de l’enquête publique.

Fait à Castelnaudary le 05 février 2026, pour servir et valoir ce que de droit.



Le Président,


Philippe GREFFIER

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, **Monsieur Philippe GREFFIER**, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, certifie que l’avis d’enquête publique relatif à la révision du zonage d’assainissement des eaux usées de la commune de LABASTIDE D’ANJOU a été affiché du **05 février 2026 au 26 mars 2026 inclus** :

- Sur les panneaux d’affichage de :
 - Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois
 - Mairie de LABASTIDE D’ANJOU
 - Devant la station d’épuration de LABASTIDE D’ANJOU
 - Devant le poste de relevage de LABASTIDE D’ANJOU

- Sur le site internet de :
 - Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois :
<https://www.cccla.fr/enquetes-publiques> (LABASTIDE D’ANJOU)

Fait à Castelnaudary le 27 mars 2026, pour servir et valoir ce que de droit.



Le Président,


Philippe GREFFIER

Francis ALCACER
79 allée des ormeaux
11400 Castelnaudary

☎ : 04 68 23 37 71

mèl : francis.alcacer@orange.fr

Castelnaudary le 30 mars 2026

Le Commissaire Enquêteur

à

Monsieur le Président
de la CCCLA

Enquête publique préalable à la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Labastide d'Anjou (Aude) adhérentes à la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois.

PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC
ART R123-18 du Code de l'Environnement.

Je vous informe que l'enquête publique citée en objet s'est déroulée sans incident du 23 février au 26 mars 2026.

- Aucune observation n'a été déposée sur le registre d'enquête déposé en mairie ni sur le site numérique dédié à la CCCLA.

■ Je vous invite à produire un mémoire de vos observations éventuelle, dans un délai de quinze jours.

Le commissaire enquêteur
F.ALCACER

Antiquaire du Languedoc-Roussillon
M. Claudin père et fils
ACHÈTE CHER ET JUSTE

- Veste et manteaux en fourrures, robes de mariées
- Vestes en cuir et sac à mains en cuir
- Meubles anciens • bibelots • Machines à coudre
- Horlogerie, montres comtoise, carillons
- Pièces de monnaies, briquet, stylo • Timbres, cartes postales
- Service en porcelaine / Cristal / verrerie Argenterie
- Objets en Cuivres & étains
- Appareil photos et postes radio
- Disques vinyles • Livres, encyclopédie...

Déplacement et estimations gratuites à domicile
Contactez nous **06.29.66.43.27**

France Duo
04 68 32 08 10

67 ans C'EST UNE AMOUREUSE ! Hyper jolie blonde bouclée, regard lumineux, joyeuse. Sport, danse, cinéma. Bonne vivante, généreuse. Vous/Cool.
FRANCEDUO 04 68 32 08 10

STOP SOLITUDE !
France Duo
04 68 32 08 10

73 ans DES BRAS FORTS, tendres. Retraité cadre commercial, veuf. Regard bleu clair, sourire franc. Curieux de tout, humour, Vous / positive. FRANCE-DUO 04 68 32 08 10

ANNONCES OFFICIELLES ET LÉGALES

Midi Libre, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral sur les départements 11, 12, 30, 34 et 48. Conformément à l'Arrêté du ministère de la culture et du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique du 19 novembre 2025 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales et au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ; le tarif est fixé soit au caractère, à 0,189 € HT pour chaque signe ou espace, soit au forfait selon certaines catégories d'annonces.
Contact : evelyne, service Midi Légales, **05.62.11.37.37 - 04.67.07.69.53**
Courriel : midi.legales@groupeledapeche.fr

AVIS PUBLICS
ENQUÊTES PUBLIQUES

CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS
c'LAcommunauté

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de LABASTIDE D'ANJOU

Par arrêté n° 2026-A072 en date du 23 janvier 2026, le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a demandé l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de LABASTIDE D'ANJOU.

Par décision de la MPAE n° 2025DKO61 du 26 mai 2025, le projet de zonage de l'assainissement des eaux usées de la commune de LABASTIDE D'ANJOU a été dispensé d'évaluation environnementale.

Par décision n° E25000165/34 du 30 octobre 2025, Monsieur Francis ALCA-CER, commandant de police, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jacques MAFFRE en qualité de commissaire enquêteur adjoint par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

L'enquête se déroulera du **lundi 23 février 2026 à 9h au jeudi 26 mars 2026 à 17h**, soit pendant 32 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête pourra être consulté :

- à la mairie de LABASTIDE D'ANJOU pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public.

- sur le site internet de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois / <https://www.cocla.fr/enquetes-publiques/> - (LABASTIDE D'ANJOU).

- Un poste informatique sera mis à disposition du public à la Mairie de LABASTIDE D'ANJOU.

Les observations, propositions et contre-propositions éventuelles pourront être :

- Consignées sur le registre d'enquête papier ouvert à cet effet à la mairie de LABASTIDE D'ANJOU

- Déposées depuis le site internet de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois : <https://www.cocla.fr/enquetes-publiques/> - LABASTIDE D'ANJOU

- Envoyées par mail à l'adresse suivante : enquetepublique@cocla.fr

- Adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur (EP LABASTIDE D'ANJOU), Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, 280 avenue Gérard Rouvière, CS20013, 11491 CASTELNAUDARY.

Toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête, à ses frais, auprès de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de LABASTIDE D'ANJOU :

- Lundi 23 février 2026 de 9h à 12h

- Mardi 17 mars 2026 de 9h à 12h

- Jeudi 26 mars 2026 de 14h à 17h

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service Eau et Assainissement de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Le rapport et les conclusions de Monsieur le Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et à la Mairie de LABASTIDE D'ANJOU pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

À l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du zonage d'assainissement de la commune de LABASTIDE D'ANJOU. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de zonage d'assainissement de la commune de LABASTIDE D'ANJOU en vue de cette approbation.

Le Président
de la Communauté de Communes
Castelnaudary Lauragais Audois
Philippe GREFFIER

BONNES AFFAIRES

Maison

Meuble Déco. et brocante

Antiquités des Ducs

Achète cher meubles et objets anciens, (pendule, carillon, ancien miroir, bibelots, etc.)
Achat succession, débarras.
M. GILLARD, 06.80.22.89.43
<https://www.antiquitesdesducs.fr/>

Antiquités des Ducs

Achète cher tous objets cuivre et étain. Toute argenterie massif et métal argenté, ménagère de pièce de forme même dépareillée.
M. GILLARD, 06.80.22.89.43
<https://www.antiquitesdesducs.fr/>

Antiquités des Ducs

Achète cher tous arts asiatique (vase, bouddha, corail, jade)
M. GILLARD, 06.80.22.89.43
www.antiquitesdesducs.fr

Antiquités des Ducs

Achète cher tous objets militaires anciens (baïonnette, armes, médaille militaire, casque, insigne).
Estimation et déplacement gratuits.
M. GILLARD, 06.80.22.89.43
<https://www.antiquitesdesducs.fr/>

Antiquités des Ducs

Achète cher montres à gousset, montres de luxe, fantaisie.
Estimation et déplacement gratuits.
M. GILLARD, 06.80.22.89.43
<https://www.antiquitesdesducs.fr/>

Antiquités des Ducs

Achète cher horlogerie, pendule, carillon, comtoise, montre, bracelet, gousset, matériel horloger.
M. GILLARD, 06.80.22.89.43
<https://www.antiquitesdesducs.fr/>

Antiquités des Ducs

Achète cher jouets anciens, poupée, tête, porcelaine, train électrique, voiture à pédale, dinky toys, solero, Majorette, etc.
M. GILLARD, 06.80.22.89.43
<https://www.antiquitesdesducs.fr/>

Antiquités des Ducs

Achète cher argenterie (cuillère, fourchette, plateau, argent ou métal argenté, etc.)
M. GILLARD, 06.80.22.89.43
<https://www.antiquitesdesducs.fr/>

Antiquités des Ducs

ACHÈTE AU MEILLEUR PRIX
Articles vintage de luxe, sacs à main, foulards, valises de marque, briquets Dupont, stylos, plumes...
M. GILLARD, 06.80.22.89.43
www.antiquitesdesducs@gmail.com

Antiquités des Ducs

Achète mobylette, Solex, Vespa...
M. GILLARD, 06.80.22.89.43
<https://www.antiquitesdesducs.fr/>

Antiquités des Ducs

Achète cher montres à gousset, montres de luxe, fantaisie.
Estimation et déplacement gratuits.
M. GILLARD, 06.80.22.89.43
<https://www.antiquitesdesducs.fr/>

Antiquités des Ducs

ACHÈTE AU MEILLEUR PRIX
montre de marques Même en mauvais état (Rolex, Patek, Cartier, Omega, Breitling, Jaeger, Breguet...)
M. GILLARD, 06.80.22.89.43
www.antiquitesdesducs@gmail.com

Antiquités des Ducs

Achète cher monnaie ancienne Francs ou Etranger, or ou argent
Estimation et déplacement gratuits.
M. GILLARD - 06.80.22.89.43
www.antiquitesdesducs.fr

Contacts Rencontres

Détente
Narbonne Bien-être riche en émoi où l'amour est Roi, un torrent de tendresse et de plaisirs intenses va de soi dans un cadre agréable et courtot. Tél 06.08.70.84.18 (S534203062)

Matrimonial Rencontre

ni club ni agence !
POINT RENCONTRE MAGAZINE
+ de 3400 annonces h et f de particulier à particulier avec leur téléphone
pour des rencontres sérieuses sur votre région
documentation gratuite
Sous pli discret, appel gratuit
0 800 02 88 02
www.prmag.fr
Siren : 41898089

Antiquités des Ducs

LOUISE
63 ans
Très en forme recherche un homme pour partager un tas de chose. Age indifférent. Ouverte à toute les propositions.
Me téléphoner au :
0895.10.29.10

Antiquités des Ducs

M. SYDI
Voyant médium
Quels que soient vos problèmes délicats. Héritier des secrets et des dons de ses ancêtres. Il résoudra vos problèmes quotidiens : expert en amour (cadenas vert), chance au jeux, travail, réussite aux examens.
Sur RDV de 8h à 20h ou par correspondance.
06 17 32 67 56
mail : diabysydi7@gmail.com

Rencontres

ELODIE a perdu toute confiance envers les hommes. Si tu es bon, charmant et fidèle, tu peux la rejoindre au 0895.10.03.33 (0,80 €/mn)

Loisirs

Art, collections, grands crus

ACHÈTE LOT DE BOUTEILLES

de vin anciennes toutes régions, champagne et alcools* divers en bon état. Suite à succession, débarras, déménagement... Paiement comptant sur place.
M. DIONISIO - Béziers
Tél : 06 07 24 23 35
*abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération

UN CONSEIL POUR MIEUX VENDRE :

indiquez toujours clairement sur votre annonce le prix du bien que vous vendez

Services

Employé de maison
Région Narbonnaise, cherche jeune couple retraité, pour gardiennage propriété, bordure village, entretien, jardin et maintenance, en contrepartie gratuitement maison indiv rénovée de 6pièces (120m2) avec jardin et garage. Libre été 2026. Tél(FI) : 04.88.43.60.23 ou tél (FI) : 0041796220723

Antiquités des Ducs

Les petites annonces, le rendez-vous pour acheter, vendre ou louer, tout est là... et tous les jours

MARCHÉS PUBLICS, CONCESSIONS / DSP

Pourquoi choisir la PQR* ?

* Presse Quotidienne Régionale

Une audience optimale avec 8 journaux habilités sur l'ensemble de l'Occitanie et au-delà

Publiez facilement votre annonce légale en quelques clics sur legale-online.fr

Partout en France et Outre-Mer
Attestation de parution en temps réel
www.legale-online.fr
Sécurité / Efficacité
Budget maîtrisé
midi.legales
L'EXPERT DES ANNONCES LÉGALES

evelyne.
L'AGENCE RÉGIE PAR LES IDÉES
Vous souhaitez COMMUNIQUER ?
Contactez-nous !
04 3000 7000 (prix d'un appel local)
contact@evelyne.fr
Nous vous apportons la solution de communication idéale
LA DEPECHE Centre Presse Midi Libre MiDi L'INDEPENDANT Le Villefranchois

Partout en France et Outre-Mer
Attestation de parution en temps réel
www.legale-online.fr
midi.legales
L'EXPERT DES ANNONCES LÉGALES

KENO Résultats du tirage du jeudi 5 février 2026

Multiplicateur X2

4 6 7 12 14 19 25 28
36 38 44 46 48 50 52 55

JOKER 0 831 713

Résultats et informations : Application FDJ 3256

EURO DREAMS Résultats du tirage du jeudi 5 février 2026

3 10 20 21 37 38 3

Combinaisons	Grilles simples EuroDreams gagnantes	Gains par grille simple EuroDreams gagnantes
6 + 3	0	0
6	0	0
5	97	26
4	4 673	1 313
3	69 685	20 011
2	421 641	122 154

Prochain tirage, lundi 9 février 2026

SUPER TIRAGE
Jusqu'à 30 000 € par mois pendant 30 ans*

KENO Résultats du tirage du vendredi 6 février 2026

Multiplicateur X2

1 3 7 9 12 13 14 16
30 35 41 42 44 46 52 55

JOKER 4 531 914

Résultats et informations : Application FDJ 3256

EUROMILLIONS Résultats du tirage du vendredi 6 février 2026

10 13 20 23 24

Combinaisons	Grilles simples EuroMillions gagnantes	Gains par grille simple EuroMillions gagnantes
5 + 2	0	0
5	14	3
4 + 2	37	5
4	584	269
3 + 2	1 623	371
3	2 642	692
2 + 2	22 079	8 357
2	38 119	9 265
1 + 2	110 407	29 494
1	499 088	118 356
0 + 2	1 258 739	304 506

Prochains tirages, mardi 10 février 2026

39 000 000 € + 1 000 000 €

Contacts - Rencontres - Voyance

Contacts

VOYANCE

Veuve, en manque d'homme, je vis seule, dispo après-midi et soirs
Tél. : 06.19.43.36.04

Des expertes du SEXE AU TELEPHONE te chauffent EN DIRECT et SANS ATTENTE au 0895 895 738 (0,80eur/min)

06 14 59 17 90 - Michèle
séparée 49a discrète, envie de m'amuser de temps en temps, reçois chez moi

JOLIE SECRÉTAIRE MÉDICALE
ch. à récupérer d'une déception amoureuse dans les bras d'un homme tendre, rien que pour elle. Appelez la ou : 0895 10 29 04 (EM 0,80€/min)

06 01 41 08 43 - Alicia
48ans sex divorcée pour moment de tendresse à 2. Peut se déplacer ou recevoir

06 01 41 08 43 - Alicia
48ans sex divorcée pour moment de tendresse à 2. Peut se déplacer ou recevoir

Rencontres union

FEMMES

STOP CELIBAT Rencontres Sérieuses
Recevez la liste de personnes à contacter avec tél et photo
06 45 20 24 17

Jeune grand-mère veuve
souvent seule chez moi, dispo pour toutes vos envies messieurs
Tél. : 06 26 82 18 02

MARLENE, 54 ans
sentant seule, ch. 1 présence masculine et + si complicité réciproque. Ulysse directe : 0895 10 81 11 (EM 0,80€/min)

LADÉPÊCHE

Toutes nos offres d'abonnements sur www.ladepeche.fr

ou par téléphone au **09 70 80 80 81**

du lundi au vendredi de 8h à 17h

DANS LES COULISSES DE LA DÉPÊCHE DU MIDI

1H30 DE VISITE Réservation **05 34 39 42 00** obligatoire : manatour.fr/ladepeche

LADÉPÊCHE

Journal de la démocratie
GROUPE LA DÉPÊCHE DU MIDI
Société Anonyme au capital de 3.577.010 Euros
Siège : Avenue Jean-Baylet, 31095 Toulouse
Tél. 05.62.11.33.00 - contact@ladepeche.com
Président du Conseil d'Administration : Jean-Michel BAYLET
Vice-Présidente : Marie-France MARCHAND-BAYLET
Directeur général et Directeur de la Publication : Jean-Nicolas BAYLET
Principal actionnaire : SAS SOCIÉTÉ OCCITANE DE COMMUNICATION
Médiateur : Henri AMAR - M.él. : henri.amar@ladepeche.fr
Site Internet : <http://www.ladepeche.fr>
Référence annuelle : 496.60€ TTC
Commission paritaire : 1030 C 87785 - I.S.S.N. : 0181-7981

Tirage du vendredi 6 février 2026
Nombre d'exemplaires : 87.620
Tarif de l'abonnement annuel : 419,99€ TTC

Journal imprimé sur les presses de la S.A. Groupe La Dépêche du Midi et sur du papier certifié PEFC 70% FCBA-PEFC-COC-21-01802
Origine géographique du papier : 50% origine Espagne 100% fibres recyclées issus de forêts durablement gérées.
Entretourillage : P=0,91 mg par exemplaire. 50% origine France 58% fibres recyclées pour le papier Norske et un Phosphore total = P_{Tot} = 0,008kg/p papier issus de forêts durablement gérées.

Services

SERVICE A LA PERSONNE

JE PROPOSE

EMPLOYE DE MAISON

Région Narbonnaise, cherche jeune couple retraité, pour gardiennage propriété, bordure village, entretien, jardin et maintenance, en contrepartie gratuitement maison indiv renouvée de 6pièces (120m2) avec jardin et garage. Libre été 2026. Tél: 04.68.43.60.23 ou tél : 00417962200723

LADÉPÊCHE LE MEILLEUR DE L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN

Découvrez notre offre — 100% numérique —

- L'e-journal dès 5h du matin sur web et mobile
- L'accès en illimité à tous les contenus de ladepeche.fr

Retrouvez nos offres d'abonnement sur ladepeche.fr

SOLUTION DES JEUX

SUDOKU FACILE

7	5	3	8	4	2	6	9	1
2	1	4	5	6	9	3	7	8
6	8	9	7	1	3	2	5	4
8	9	5	2	7	1	4	6	3
4	7	2	9	3	6	1	8	5
1	3	6	4	5	8	7	2	9
9	2	7	3	8	4	5	1	6
3	6	8	1	2	5	9	4	7
5	4	1	6	9	7	8	3	2

DIFFICILE

6	4	5	9	3	7	8	1	2
7	8	9	1	2	5	4	6	3
1	2	3	4	8	6	5	7	9
9	5	6	7	1	4	3	2	8
8	7	4	2	6	3	9	5	1
2	3	1	5	9	8	6	4	7
3	9	7	6	5	1	2	8	4
4	6	8	3	7	2	1	9	5
5	1	2	8	4	9	7	3	6

Mots croisés N° 6740

HORIZONTALEMENT :
I.- INTERCALER. -II.- NÉON. OPÈRE. - III.- CRU. APPUIE. -IV.- ROADSTERS. - V.- IL. ÉTEL. TR. -VI.- MISSE. SKAÏ. -VII.- ISE. RU. OLÉ. -VIII.- VAINÉ. EU. -IX.- ÉRIGE. NB. -X.- SATISFAITE. - VERTICALEMENT :
A.- INCRIMINES. -B.- NÉROLIS. RÂ. -C.- TOUA. SÉVIT. -D.- EN. DES. AGI. -E.- ASTÉRIES. -F.- COPTE. UN. -G.- APPELS. ENA. -H.- LEUR. KO. BI. -I.- ÉRISTALE. - J.- RÉE. RIEUSE. -

UNIVERSAL JEUX 04 91 27 01 16

Lécales

La Dépêche du Midi, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral, sur les départements 09-11-12-32-31-46-47-65-81-82. Conformément à l'Arrêté du ministère de la culture et du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique du 19 novembre 2025 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales et au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ; le tarif est fixé soit au caractère, à 0,189 € HT par caractère ou au caractère, soit au forfait selon certaines catégories d'annonces.

Contact : evelyne, service Midi Lécales, 05.62.11.37.37/04.67.07.69.53
Courriel : midi.legales@groupeladepeche.fr

AVIS PUBLICS

ENQUÊTES PUBLIQUES

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Salles sur l'Hers
Modification N°1 de droit commun du PLU de la Commune de Salles sur l'Hers

Arrêté Municipal n° 2026/13-01/0001 du 13 Janvier 2026

Monsieur le Maire de la Commune de Salles sur l'Hers a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de Modification n°1 de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Monsieur HIEGEL André a été désigné commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

L'enquête se déroulera en mairie de Salles sur l'Hers, Du **Mardi 3 Février 2026 à 8h30 Au Mercredi 4 Mars 2026 à 17h00**

Le projet de Modification n°1 de droit commun du PLU, concerne la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) pour l'accueil d'une activité économique (une entreprise d'espaces verts) et des constructions liées à cette activité.

Le projet consiste en la réalisation d'un bâtiment de stockage de matériel et d'une construction accueillant le logement du gérant de la société ainsi que les locaux professionnels (bureau, pièce de repos et sanitaires pour les salariés), et ce sur la parcelle A1098 d'une superficie totale de 4 780 m². La zone comprend un secteur AE et un sous-secteur AEa

Le dossier d'enquête publique est consultable :
- En mairie pendant toute la durée de l'enquête publique le Lundi, mercredi et vendredi de 8h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30, et le mardi et jeudi de 8h00 à 12h00.
Sur le site internet : <https://sallessurhers.fr>

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions du **Mardi 3 Février 2026 à 8h30 au Mercredi 4 Mars 2026 à 17h00** :

- Sur le registre papier d'enquête disponible en Mairie aux jours et horaires cités ci-dessus.
- Par mail : urbanismesallessurhers@gmail.com
- Par courrier postal : Mr le Commissaire-enquêteur - Mairie de Salles sur l'Hers - 14, Place Marengo 11410 SALLES SUR LHERS.

Auprès du commissaire enquêteur pendant ses permanences organisées à la Mairie le :

- **Mardi 3 Février 2026 de 8h30 à 11h30**
- **Mercredi 18 Février 2026 de 14h00 à 17h00**
- **Mercredi 4 Mars 2026 de 14h00 à 17h00**

Une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire-enquêteur sera déposée en Mairie de Salles sur l'Hers, ainsi que sur le site de la commune (<https://sallessurhers.fr>), pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Mr le Maire par courrier : **Mr le Maire, Modification n°1 du droit commun du PLU - 14, Place Marengo - 11410 SALLES SUR L'HERS, ou par téléphone au 04.68.60.30.22**

CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

C'LAcommunauté

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de LABASTIDE D'ANJOU

Par arrêté n° 2026-A072 en date du 23 janvier 2026, le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a demandé l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de **révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de LABASTIDE D'ANJOU**.

Par décision de la MRAE n° 2025DK061 du 26 mai 2025, le projet de zonage de l'assainissement des eaux usées de la commune de LABASTIDE D'ANJOU a été dispensé d'évaluation environnementale.

Par décision n° E25000165/34 du 30 octobre 2025, Monsieur Francis ALCA-CER, commandant de police, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jacques MAFFRE en qualité de commissaire enquêteur adjoint par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

L'enquête se déroulera du **lundi 23 février 2026 à 9h au jeudi 26 mars 2026 à 17h**, soit pendant 32 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête pourra être consulté :

- à la mairie de LABASTIDE D'ANJOU pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public.
- sur le site internet de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois / <https://www.ccca.fr/enquetes-publiques/> - (LABASTIDE D'ANJOU).
- Un poste informatique sera mis à disposition du public à la Mairie de LABASTIDE D'ANJOU.

Les observations, propositions et contre-propositions éventuelles pourront être :

- Consignées sur le registre d'enquête papier ouvert à cet effet à la mairie de LABASTIDE D'ANJOU
- Déposées depuis le site internet de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois : <https://www.ccca.fr/enquetes-publiques/> - LABASTIDE D'ANJOU
- Envoyées par mail à l'adresse suivante : enquetepublique@ccca.fr

Adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur (EP LABASTIDE D'ANJOU), Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, 280 avenue Gérard Rouvière, CS20013, 11491 CASTELNAUDARY.

Toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête, à ses frais, auprès de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de LABASTIDE D'ANJOU :

- **Lundi 23 février 2026 de 9h à 12h**
- **Mardi 17 mars 2026 de 9h à 12h**
- **Jeudi 26 mars 2026 de 14h à 17h**

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service Eau et Assainissement de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Le rapport et les conclusions de Monsieur le Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et à la Mairie de LABASTIDE D'ANJOU pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

À l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du zonage d'assainissement de la commune de LABASTIDE D'ANJOU. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de zonage d'assainissement de la commune de LABASTIDE D'ANJOU en vue de cette approbation.

Le Président
de la Communauté de Communes
Castelnaudary Lauragais Audois
Philippe GREFFIER

Emploi

LA DIRECTION DU CONSORCIO DE LA COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL DES PYRÉNÉES recrute UN DIRECTEUR H/F

Le Consortium de la Communauté de travail des Pyrénées, dont l'objectif est de contribuer au développement des Pyrénées à travers la coopération transfrontalière, publie le processus de sélection du poste de directeur/directrice de cette entité.

La fiche complète du poste est disponible sur <https://ctp.org/fr/>

Profil requis :

- Titulaire d'un diplôme d'études supérieures,
- niveau minimum C1 ou équivalent en français et en espagnol,
- niveau B2 ou équivalent en anglais.
- Être en possession du permis de conduire.

Lieu de travail :
Jaca, Huesca, Espagne.

Candidatures :
envoyer CV et lettre de motivation en espagnol et en français, accompagnés des pièces justificatives, **avant le 28 février à 23h59** à accionterior@navarra.es

Chaque mardi L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE de votre région dans DÉPÊCHE ÉCO

BONNES AFFAIRES

Maison

Meuble Déco. et brocante

Antiquités des Ducs
Siren 522530583



Achète cher meubles et objets anciens, (pendule, carillon, ancien miroir, bibelots, etc.)
Achat succession, débarras.
M. GILLARD, 06.80.22.89.43
<https://www.antiquitesdesducs.fr/>

Antiquités des Ducs
Siren 522530583



Achète cher tous objets cuivre et étain. Toute argenterie massif et métal argenté, ménagère de pièce de forme même dépareillée.
M. Gillard, 06.80.22.89.43
<https://www.antiquitesdesducs.fr/>

Antiquités des Ducs
Siren 522530583



Achète, cher Bijoux, Fantaisie Collier, Bague, Bracelet, Alliance, Camée, Boucles d'oreilles, Broches, Montre à gousset et poignée
M. Gillard, 06.80.22.89.43
www.antiquitesdesducs.fr

Antiquités des Ducs
Siren 522530583



Achète cher tous objets militaires anciens (balonnette, armes, médaille militaire, casque, insigne).
Estimation et déplacement gratuits.
M. Gillard, 06.80.22.89.43
<https://www.antiquitesdesducs.fr/>

Antiquités des Ducs
Siren 522530583



Achète cher montres à gousset, montres de luxe, fantaisie.
Estimation et déplacement gratuits.
M. Gillard, 06.80.22.89.43
<https://www.antiquitesdesducs.fr/>

Antiquités des Ducs
Siren 522530583



Achète cher horlogerie, pendule, carillon, comtoise, montre, bracelet, gousset, matériel horloger.
M. Gillard, 06.80.22.89.43
<https://www.antiquitesdesducs.fr/>

Antiquités des Ducs
Siren 522530583



Achète cher jouets anciens, poupée, tête, porcelaine, train électrique, voiture à pédale, dinky toys, sotero, Majorette, etc.
M. Gillard, 06.80.22.89.43
<https://www.antiquitesdesducs.fr/>

Antiquités des Ducs
Siren 522530583



Achète cher argenterie (cuillère, fourchette, plateau, argent ou métal argenté, etc.)
M. Gillard, 06.80.22.89.43
<https://www.antiquitesdesducs.fr/>

Voyance

M. SYDI
Voyant médium
Quels que soient vos problèmes délicats. Héritier des secrets et des dons de ses ancêtres. Il résoudra vos problèmes quotidiens : expert en amour (cadenas vert), chance au jeux, travail, réussite aux examens.
Sur RDV de 8h à 20h ou par correspondance.
06 17 32 67 56
mail : diabsydi7@gmail.com

Antiquités des Ducs
Siren 522530583



Achète vêtements de marque Chanel, Yves-Saint-Laurent, Hermès, Dior, Vuitton, robe, tailleur, costume, écharpe, foulard, ceinture, chaussures, sac à main, bijoux et montre
M. Gillard, 06.80.22.89.43
www.antiquitesdesducs.fr

Antiquités des Ducs
Siren 522530583



ACHÈTE AU MEILLEUR PRIX
Articles vintage de luxe, sacs à main, foulards, valises de marque, briquets Dupont, stylos, plumes...
M. Gillard, 06.80.22.89.43
www.antiquitesdesducs@gmail.com

Loisirs

Art, collections, grands crus

ACHÈTE LOT DE BOUTEILLES
de vin anciennes toutes régions, champagne et alcools* divers en bon état. Suite à succession, débarras, déménagement...
 Paiement comptant sur place.
M. DIONISIO - Béziers
Tél : 06 07 24 23 35
*abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération

Antiquités des Ducs
Siren 522530583



ACHÈTE AU MEILLEUR PRIX
montre de marques Même en mauvais état (Rolex, Patek, Cartier, Oméga, Breitlin, Jaeger, Breguet...)
M. Gillard, 06.80.22.89.43
www.antiquitesdesducs@gmail.com

UN CONSEIL POUR MIEUX VENDRE :
indiquez toujours clairement sur votre annonce le prix du bien que vous vendez



Antiquités des Ducs
Siren 522530583



Achète cher pièces de monnaie ancienne ou étrangère, 1, 2, 5, 10, 50 et 100 francs, pièces, Napoléon, Billet.
M. GILLARD - 06.80.22.89.43
www.antiquitesdesducs.fr

ANNONCES OFFICIELLES ET LÉGALES

Midi Libre, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral sur les départements 11, 12, 30, 34 et 48.
Conformément à l'Arrêté du ministère de la culture et du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique du 19 novembre 2025 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales et au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ; le tarif est fixé soit au caractère, à 0,189 € HT pour chaque signe ou espace, soit au forfait selon certaines catégories d'annonces.
Contact : evelyne, service Midi Légales, 05.62.11.37.37 - 04.67.07.69.53
Courriel : midi.legales@grouperlapêche.fr

ACHÈTE
VIOLON, 1000€
VIOLONCELLE, 3000€
SAXO même à restaurer



Estimation et devis gratuits
Se déplace
Tél. 07.89.42.14.85
jazzazur1989@gmail.com

AVIS PUBLICS

ENQUÊTES PUBLIQUES

CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS
C'LA communauté

Contacts Rencontres

Matrimonial Rencontre

ni club ni agence !
POINT RENCONTRE MAGAZINE
+ de 3400 annonces h et f de particulier à particulier avec leur téléphone
pour des rencontres sérieuses sur votre région
documentation gratuite sous pli discret, appel gratuit
0 800 02 88 02
www.prmag.fr
Siren : 41898089

RAPPEL - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de LABASTIDE D'ANJOU

Par arrêté n° 2026-A072 en date du 23 janvier 2026, le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a demandé l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de LABASTIDE D'ANJOU.

Par décision de la MRAe n° 2025DK061 du 26 mai 2025, le projet de zonage de l'assainissement des eaux usées de la commune de LABASTIDE D'ANJOU a été dispensé d'évaluation environnementale.

Par décision n° E25000165/34 du 30 octobre 2025, Monsieur Francis ALCA-CER, commandant de police, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jacques MAFFRE en qualité de commissaire enquêteur adjoint par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

L'enquête se déroulera du lundi 23 février 2026 à 9h au jeudi 26 mars 2026 à 17h, soit pendant 32 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête pourra être consulté :

- à la mairie de LABASTIDE D'ANJOU pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public.
- sur le site internet de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois / <https://www.cccla.fr/enquetes-publiques/> - (LABASTIDE D'ANJOU).
- Un poste informatique sera mis à disposition du public à la Mairie de LABASTIDE D'ANJOU.

Les observations, propositions et contre-propositions éventuelles pourront être :

- Consignées sur le registre d'enquête papier ouvert à cet effet à la mairie de LABASTIDE D'ANJOU
- Déposées depuis le site internet de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois : <https://www.cccla.fr/enquetes-publiques/> - LABASTIDE D'ANJOU
- Envoyées par mail à l'adresse suivante : enquetepublique@cccla.fr
- Adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur (EP LABASTIDE D'ANJOU), Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, 280 avenue Gérard Rouvière, CS20013, 11491 CASTELNAUDARY.

Toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête, à ses frais, auprès de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de LABASTIDE D'ANJOU :

- Lundi 23 février 2026 de 9h à 12h
- Mardi 17 mars 2026 de 9h à 12h
- Jeudi 26 mars 2026 de 14h à 17h

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service Eau et Assainissement de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Le rapport et les conclusions de Monsieur le Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et à la Mairie de LABASTIDE D'ANJOU pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

À l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du zonage d'assainissement de la commune de LABASTIDE D'ANJOU. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de zonage d'assainissement de la commune de LABASTIDE D'ANJOU en vue de cette approbation.

Le Président
de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois
Philippe GREFFIER

EMELYNE
62 ans
Cherche un h. âge et physique indiff., sensible ouvert à toute discussion par téléphone puis, rencontre si possible. Véhiculée, je me déplace dans la région si bon feeling.
Premier contact au :
0895.10.29.10



STOP SOLITUDE !
France Duo
04 68 32 08 10

73 ans REGARD EN AMANDE AZUR, silhouette juvénile, sourire adorable
Fut. secrétaire, divorcée, du temps libre, vie active... Vous/Tendre.
FRANCEDUO 04 68 32 08 10

Rencontres

CLAIRE, 61a, le moral dans les chaussettes, ch distraction auprès d'un homme 50/75a habitant à moins de 10km. Tel au 0895.10.81.16 (0,80 €/mn)

Veuve, en manque d'homme, je vis seule, dispo ap-midi et soirs. Fio au 07 57 02 07 59

evelyne.
L'AGENCE RÉGIE PAR LES IDÉES

Vous souhaitez COMMUNIQUER ?

Contactez-nous !

04 3000 7000
(prix d'un appel local)

contact@evelyne.fr

Nous vous apportons la solution de communication idéale

LA DÉPÊCHE **Midi Libre** **MiDi**
MA RÉGION, MES ENJEU

Centre Presse **L'INDÉPENDANT** **Le Villefranchois**
LA GAZETTE DE CERCY-MONFERRÉE

Cérémonies célébrées ce jour

Avis parus en Aude

- Couffoulens :**
9 heures : Madame **Claude GUILHEM**, en l'église Saint-Clément.
PF CRABOL tél.04.68.79.61.93
- Fitou :**
14 h 30 : Monsieur **Serge SUZANNE**, en l'église.
PF SALAMONE tél.04.68.08.93.20
- Montpellier :**
8 h 30 : Mme **Carole DUMAS**, au crématorium de grammont.
PF PONSY ESPACE FUNERAIRE tél.04.67.87.02.24

PUBLIEZ VOS AVIS 7j/7 et 24h/24

directement sur :
► avis-deces.ladepeche.fr (paiement CB sécurisé)

Rappelez la date du décès d'un proche et commémorez sa mémoire en faisant paraître **un avis de souvenirs** et bénéficiez des services associés

Pour tous renseignements du lundi au dimanche de 13h30 à 19h00
service.carnets@ladepeche.fr
05 62 11 37 77 (prix d'un appel local)



SOLUTION DES JEUX

Mots croisés N° 6761

SUDOKU FACILE

6	2	9	1	8	4	3	7	5
5	1	3	7	2	6	8	9	4
7	4	8	9	3	5	1	6	2
3	5	4	6	7	2	9	1	8
9	8	6	3	4	1	5	2	7
2	7	1	5	9	8	4	3	6
8	9	2	4	1	7	6	5	3
1	6	7	8	5	3	2	4	9
4	3	5	2	6	9	7	8	1

DIFFICILE

7	8	2	9	5	6	1	3	4
4	5	3	1	7	8	2	6	9
1	6	9	4	2	3	5	7	8
6	9	4	7	8	1	3	5	2
2	3	7	5	9	4	8	1	6
5	1	8	3	6	2	9	4	7
8	4	1	2	3	7	6	9	5
9	7	6	8	1	5	4	2	3
3	2	5	6	4	9	7	8	1

HORIZONTELEMENT :
I.- SORBONNARD. -II.- OUARINE. AR. -III.- UR. ASEPSIE. -IV.- TASSE. ÉTÉS. -V.- ÉLUS. -VI.- BELÂT. SE. -VII.- RÔLE. RAMIS. -VIII.- ALI. ADRET. -IX.- IMMOLATION. -X.- NIES. SERTE. -
VERTICALEMENT :
A.- SOUTERRAIN. -B.- OURAL. OLMI. -C.- RÂ. SUBLIME. -D.- BRASSÉE. OS. -E.- OISE. AL. -F.- NNE. BARDAS. -G.- NÈPE. TARTE. -H.- STO. MEIR. -I.- RAIE. SITÔT. -J.- DRESSÉS. NÉ. -
UNIVERSAL JEUX 04 91 27 01 16

Déposez gratuitement vos condoléances

sur <https://www.ladepeche.fr/services/avis-deces/>

La perfection, c'est la mort.
Antoine DE SAINT-EXUPÉRY (1900-1944).

Ce qui vient après la mort est futile.
Albert CAMUS (1913-1960).

SERVICES AUX FAMILLES

Vous avez besoin d'aide pour :

- Réaliser des formalités administratives
- Trouver un notaire
- Procéder à la clôture des comptes numériques d'un défunt
- Réaliser un hommage biographique
- Préparer vos dernières volontés...

Flashez ce QR code ou connectez-vous directement sur <https://avis-deces.ladepeche.fr/> partenaires



«Un hommage en quelques clics.

Scannez le QR code, obtenez un **devis immédiat** et publiez facilement votre avis de souvenirs, messe, anniversaire...»




LA DÉPÊCHE
Journal de la démocratie
GROUPE LA DÉPÊCHE DU MIDI
Société Anonyme au capital de 3.577.010 Euros
Siège : Avenue Jean-Baylet, 31095 Toulouse
Tél. 05 62 11 33 00 - contact@ladepeche.com
Président du Conseil d'administration : Jean-Michel BAYLET
Vice-Présidente : Marie-France MARCHAND-BAYLET
Directeur général et Directeur de la Publication : Jean-Nicolas BAYLET
Principal actionnaire : SAS SOCIÉTÉ OCCTANE DE COMMUNICATION
Médiateur : Henri AMAR - Méj. : henri.amar@ladepeche.fr
Site Internet : <http://www.ladepeche.fr>
Référence annuelle : 496,60€ TTC
Commission paritaire : 1030 C 87785 - L.S.N. : 0181-7981

Tirage du vendredi 27 février 2026
Nombre d'exemplaires : 87.780
Tarif de l'abonnement annuel : 419,99€ TTC

Journal imprimé sur les presses de la S.A. Groupe La Dépêche du Midi et sur du papier certifié PEFC 70% FCBA-PEFC-COC-21-01802
Origine géographique du papier : 50% origine Espagne 100% fibres recyclées issues de forêts durablement gérées. Eutrophisation : P=0,91 mg par exemplaire. 50% origine France 58% fibres recyclées pour le papier Norske et un Phosphore total = Ptot = 0,008kg/t papier issues de forêts durablement gérées.

Chaque mardi
L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE
de votre région
dans
DÉPÊCHE ÉCO

"Disperser nos cendres en mer, ce serait une belle idée, non ?"

un simple appel VOUS AIDER DU DÉBUT À LA FIN **05 67 80 67 60***
*prix d'un appel local

UN SERVICE GRATUIT **LA DÉPÊCHE**
Ouvert du lundi au vendredi de 10h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Contacts - Rencontres - Légales

VOYANCE

CONTACTS

Veuve, en manque d'homme, je vis seule, dispo après-midi et soirs
Tél. : 06.19.43.36.04

Des expertes du SEXE AU TELEPHONE te chauffent EN DIRECT et SANS ATTENTE au 0895 895 738 (0,80eur/min)

MONSIEUR DANIEL
Célibataire voyant Medium
Il vous aidera à résoudre tous vos problèmes quelle que soit la nature ou la durée
Amour - Fidélité - Désenvolement
Impuissance sexuelle - Travail etc.
Reçoit sur RDV - Déplacements possibles - Paiement après résultats
07 58 97 53 37

MAITRE BAMBO
Voyant Medium guérisseur
• Résout tous vos problèmes - Amour
• Mauvais sort - Impuissance sexuelle etc.
• Résultats rapides - Reçoit sur RDV
07 83 28 59 96

06 01 41 08 43 - Alicia
48ans sexy divorcée pour moment de tendresse à 2. Peut se déplacer ou recevoir

MAITRE SABOU
RESULTAT SOUS 3 JOURS
GRAND MEDIUM
FACILITE DE PAIEMENT
Célèbre don de naissance de père en fils
20 ans d'expérience
Connu dans le monde entier.
Possibilité de vous parler du passé, du présent et de l'avenir. Abandon du tabac et de l'alcool. Fait revenir l'être aimé dans les 7 jours quel que soit la raison du départ.
Chance au jeu, au commerce. Travail sérieux et garanti, durable. Réussit là où les autres ont échoué.

N'hésitez pas à me contacter
06 37 48 48 83

RENCONTRES UNION

FEMMES

STOP CELIBAT
Rencontres Sérieuses
Recevez la liste de personnes à contacter avec tel et photo
06 45 20 24 17

19,4%
DES LECTEURS
LA DÉPÊCHE
ont moins de 35 ans

SERVICE A LA PERSONNE

JE PROPOSE

EMPLOYE DE MAISON

Région Narbonnaise, cherche jeune couple retraité, pour gardiennage propriété, bordure village, entretien, jardin et maintenance, en contrepartie gratuitement maison indiv rénover de 6pièces (120m2) avec jardin et garage. Libre été 2026. Tél: 04.68.43.60.25 ou tél : 00417982200723

KENO

Résultats du tirage du jeudi 26 février 2026

Multiplicateur X2

7 10 18 19 23 26 27 31
34 36 37 39 48 51 52 53

JOKER 8 851 935

Résultats et informations : Application FDJ 3256 www.fdj.fr

EURO DREAMS

Résultats du tirage du jeudi 26 février 2026

17 18 19 21 23 36 4

Combinaisons	Grilles simples EuroDreams gagnantes	Tous pays	En France (€)	Gains par grille simple EuroDreams gagnante
6 +	0	0	0	/
6	0	0	0	/
5	110	31	532,60 €	/
4	4 747	1 189	34,50 €	/
3	70 794	19 009	4,80 €	/
2	418 070	113 849	2,50 €	/

Prochain tirage, lundi 2 mars 2026
SUPER TIRAGE
Jusqu'à 30 000 € par mois pendant 30 ans*

Résultats et informations : Application FDJ 3256 www.fdj.fr

KENO

Résultats du tirage du vendredi 27 février 2026

Multiplicateur X2

4 6 7 12 15 23 24 31
32 35 37 46 48 49 50 51

JOKER 4 405 910

Résultats et informations : Application FDJ 3256 www.fdj.fr

EURO MILLIONS

Résultats du tirage du vendredi 27 février 2026

14 24 27 39 42 10

Aucun gagnant, 159 922 318 € reportés au prochain tirage.

1 gagnant en France** à 1 000 000 €
LQ 197 7609

Prochains tirages, mardi 3 mars 2026
A gagner, jusqu'à 174 000 000 € + 1 000 000 €

Résultats et informations : Application FDJ 3256 www.fdj.fr

Services

LA DÉPÊCHE
c'est **48,1%**
DE LECTRICES

Le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois
Philippe GREFFIER